

Aux communes neuchâtelaises

Lieux de mémoire

Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux,

La crise que nous vivons est un défi sanitaire ; elle ébranle aussi notre tissu économique. Dans ces deux domaines, des mesures d'ampleur ont été prises par les collectivités pour protéger notre population et nos entreprises.

Dans le domaine de l'éducation, comme dans la lutte contre l'isolement social des plus vulnérables, le Conseil d'État se doit de saluer l'engagement des autorités et des administrations communales et l'étroite collaboration entre elles et les services de l'État. Nous souhaitons ici vous en remercier chaleureusement et souligner combien les relations de qualité entretenues au cours des années écoulées se révèlent précieuses aujourd'hui pour travailler dans la compréhension et la confiance réciproques.

L'objet de la présente vise à prolonger cette collaboration et cette complémentarité en travaillant sur une autre dimension importante à nos yeux : ce qu'il restera du vécu tant individuel que collectif de cette période inédite. On peut penser en particulier à la manière dont les Neuchâtelaises et Neuchâtelois auront vécu l'anxiété, la distanciation sociale, la prise de conscience de la vulnérabilité de nos sociétés modernes ou, dans certains cas, les processus de deuil et de pertes.

Il nous paraît, en effet, essentiel d'accompagner dans un proche avenir, soit au sortir de la crise, nos concitoyennes et concitoyens également sur ces dimensions plus diffuses et plus durables en offrant un espace collectif de recueillement, de réflexion, de commémoration et de reconnaissance. En permettant de donner du sens et d'ancrer collectivement la mémoire de cette expérience, nous contribuerons à renforcer les capacités de résilience de notre société et des individus qui la composent, tout en permettant l'affirmation des valeurs les plus positives et les plus nobles qui s'expriment dans les moments d'adversité. De plus, la mémoire d'un épisode marquant - et plus encore traumatisant - doit s'ancrer dans une matérialité pour exister et être partagé.

Les avis sollicités (scientifiques, CNP, acteurs culturels) et les récentes publications scientifiques qui ont nourri la réflexion du Conseil d'État au cours des dernières semaines arrivent tous à la conclusion que ces dimensions doivent être considérées dans le cadre des mesures prises par les collectivités et que les événements actuels ne sont pas sans conséquence sur la compréhension même du lien social ainsi que la redéfinition des valeurs communes.

Pour permettre de dépasser ensemble une épreuve qui ébranle toute la collectivité neuchâteloise, le Conseil d'État propose que chaque commune de notre canton envisage dans les mois à venir d'aménager un lieu symbolique, à l'intérieur d'un bâtiment ou en extérieur, destiné au souvenir et au recueillement. Ce lieu serait librement accessible à celles et ceux qui souhaiteraient s'y recueillir. Par aménagement nous pensons aussi bien à un espace public sur lequel votre autorité pourrait choisir de planter quelques arbres et d'installer un banc, qu'à l'érection d'une œuvre d'art ou encore au choix d'un espace spécialement dédié dans un bâtiment communal qui serait ouvert au public pendant quelques heures par jour.

Pour permettre à chacune et chacun de se recueillir dans les meilleures conditions possibles, nous pensons en effet que c'est dans la proximité, et donc au niveau des communes, sur une base volontaire de leur part, qu'un tel lieu devrait être imaginé, conçu, réalisé puis offert à la population. Libres de définir si elles veulent adhérer à cette démarche, et cas échéant sous quelle forme, les communes sont aussi encouragées à collaborer au niveau intercommunal, voire régional, pour le faire.

En outre, comme témoin du lien qui unit chacune et chacun de nos concitoyennes et concitoyens à la collectivité neuchâteloise, nous avons aussi choisi de notre côté de solliciter des artistes dont l'œuvre sera proposée et pourra être librement partagée dans les différents lieux que vous imaginerez et que vous retiendrez.

En mandatant des artistes neuchâtelois-es pour participer à l'expression de ces lieux, le Conseil d'État veut aussi souligner la vitalité de notre collectivité et sa capacité à faire triompher la vie au-delà des épreuves que nous partageons solidairement. Il s'agira d'une œuvre sonore et d'un texte littéraire dont l'enregistrement pourra être diffusé. Nous devrions être en mesure de mettre à disposition cette création d'ici les mois d'août ou septembre, au moment que nous imaginons correspondre au sortir de la crise, et que nous voyons dès lors comme opportun pour la concrétisation des lieux de mémoire.

Lieu de recueillement personnel et intime appelé à perdurer, la réalisation que vous retiendrez pourra aussi accueillir, si vous le souhaitez et dès que cela sera à nouveau envisageable, une manifestation publique du souvenir, en signe de solidarité avec celles et ceux que cette pandémie aura plus durement touché-e-s.

Par cette initiative, le Conseil d'État souhaite adresser un message d'unité aux Neuchâteloises et Neuchâtelois; leur exprimer la sympathie de la collectivité à laquelle elles et ils appartiennent et contribuent ; leur donner l'occasion de se souvenir des circonstances de cette pandémie ; et exprimer sa conviction que de telles épreuves ne se surmontent qu'ensemble et grâce à la force de la collectivité. Les lieux que vous imaginerez offriront également à celles et ceux qui ont bénéficié de soins, d'appuis et de gestes de solidarité un espace de recueillement d'où ils et elles pourront témoigner leur reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui les ont soutenu-e-s.

En espérant que cette proposition saura susciter votre intérêt, nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien lui accorder et des réflexions que vous ouvrirez. Afin de poursuivre l'échange et de coordonner nos démarches respectives, nous envisageons d'organiser une rencontre d'ici l'été, possiblement en présence d'intervenants extérieurs, et reprendrons contact à cette fin avec vous dans les semaines à venir.

Dans l'intervalle, pour toute précision ou toute question en lien avec ce projet, vous pouvez vous mettre en relation avec Mme Nicole Decker (nicole.decker@ne.ch), cheffe d'office, qui a été déléguée à ce projet et chargée d'en coordonner la réalisation. Le chef du DFS et son secrétariat général se tiennent également à votre disposition au besoin pour clarifier à votre égard l'intention du Conseil d'État résumée par la présente.

Veuillez agréer, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos respectueuses salutations.

Neuchâtel, le 29 avril 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND

Distribution :

- Aux communes neuchâtelaises, via ACN, par courriel ac.neuch@bluewin.ch	1 (original)
- Direction RUN, par courriel run@ne.ch	1
- DFS	1
- SCSP.....	1
- Service de la culture	1
- CHAN	2